



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le premier mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18  
Pouvoirs : 7  
Absents : 4

Date de la convocation : 22 février 2022

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, ROYER Freddy.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT  
DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT  
DESIRE Valérie représentée par Y MUSCAT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

**ABSENTS :** CHAPUT Clément, GOLA Odile, BEUNEL Philippe, POISSON Jean-François.

**Secrétaire de séance :** Kevin VERDUZIER

### DELIBÉRATION N°49R

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

### OBJET : CLASSE DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE JOLIOT CURIE – SUBVENTION A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Le conseil municipal est informé que l'école élémentaire Joliot Curie bénéficie en 2022 du crédit scolaire "semaine pédagogique" et **organise un séjour à Saint Cyr du 11 au 15 avril 2022** pour les deux classes de CE2. 52 élèves participeront à ce séjour.

Le montant octroyé sur les crédits scolaires de l'école est de **75 € par élève pour un même niveau** soit un montant estimatif de 3 900 € (75€ X 52). Le montant définitif sera déterminé après remise de la liste des élèves de CE2 ayant participé au voyage.

Mme CONSTANTIN, directrice de l'école Joliot Curie, sollicite le versement de ce crédit sous forme d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire permettant ainsi une meilleure gestion et organisation de la classe découverte.

Il est proposé au conseil municipal de **verser 80% de la subvention soit 3 120 €** sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie. Le solde (20%) sera versé, après le voyage, sur présentation d'un état des élèves de CE2 ayant participé au séjour. Si le séjour était annulé, la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie s'engage à rembourser la subvention perçue.

---

**VU** l'organisation d'une classe découverte à Saint Cyr du 11 au 15 avril 2022 par l'école Joliot Curie ;

**VU** l'octroi du crédit scolaire "semaine pédagogique" à l'école Joliot Curie en 2022 ;

**VU** l'accord du Bureau Municipal du 29 juin 2021,

**VU** la demande du directrice de l'Ecole Joliot Curie de verser le montant du crédit sur le compte de la coopérative scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le versement d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie pour le voyage organisé à Saint Cyr du 11 au 15 avril 2022 ;
- décide que la subvention sera versée à hauteur 80% soit 3 120€ ; le solde sera versé après remise de la liste des élèves de CE2 ayant participé au voyage ;
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

